

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1636

25 août 2009

SOMMAIRE

AD Immobilière S.A.	78489	Heberger Lux S.A.	78493
Agroethanol	78512	IAFS S.A.	78512
A.L.D. Participations S.A.	78504	I.B. Consulting S.A.	78526
Alidis Holding S.A.	78504	IHL	78522
ARGUS Sicherheitsdienste GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung	78526	Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à r.l.	78509
Asari S.A.	78524	Industrie 2000 S.A.H.	78525
Bagrat-Lux S.à r.l.	78511	ITT International S.à r.l.	78505
Bata Brands S.à r.l.	78520	Jupiter Investments S.A.	78525
Bellune Invest S.A.	78524	KFC Holding S.à r.l.	78516
BNP Paribas Focused Strategies Funds ..	78523	K.F. Fiduciaire SA	78519
BRE/Europe 4-P S.à r.l.	78509	KK 140 S.A.	78482
Brickedge S.A.	78485	Levia Holding S.A.	78504
Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l.	78519	Luxroyal Management S.A.	78522
Cahiers du Bâtiment S.A.	78504	Mandarin Capital Management S.A.	78520
Capale S.A.	78523	Marber Bou S.A.	78515
Century Properties S.à r.l.	78485	Millenium Capital Participations S.A.	78527
Cesal AG et Compagnie, Financière Luxembourgeoise	78490	Milton Holding S.A.	78522
Cesal AG et Compagnie, Financière Luxembourgeoise	78489	Netfour S.à r.l.	78510
Cofra Investments S.à r.l.	78526	Neweb Creations S.à r.l.	78489
Content Union S.A.	78521	New Seamanship S.A.	78485
Eiffel Luxembourg S.à r.l.	78482	Nokia Siemens Networks S.A., Succursale	78493
E.I.N. Invest	78508	Nokia Siemens Networks S.A., Succursale	78485
Enel Finance International S.A.	78527	Pinot Gris (Lux) S.à r.l.	78490
European Truck Service Corporation S.A.	78521	REI	78521
Ferber Group S.A.	78511	Saint Tropez Immobilier S.A.	78528
FFTW Focused Strategies Funds	78523	Schutz et Wagner S.A.	78524
Fun International Holding S.A.	78514	SICVA S.A.	78505
GCL Holdings LP S.à r.l.	78493	Sigma Conso Luxembourg S.A.	78522
Glacis Invest S.A.	78520	Soletanche Luxembourg S.à r.l.	78493
G&W Investment	78528	Tetris SA	78519
		Wisley S.A.	78523

KK 140 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 73.738.

Le bilan au 31 janvier 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009101275/11.

(090120906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Eiffel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.417.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of April.

Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Matterhorn Capital Europe S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated, organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 118.367 (the "Shareholder 1"),

hereby represented by Mr Stéphane HEPINEUZE, director, with professional address at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting as director of Shareholder 1 and by virtue of a proxy given by Mr. Matthijs BOGERS, managing director of Shareholder 1, on 8 April 2009.

Thryn Holding N° 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated, organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 130.343 (the "Shareholder 2"),

hereby represented by Mr Stéphane HEPINEUZE, director, with professional address at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting as manager of Shareholder 2.

William Graham ROBERTSON, a British citizen, born on 23 February 1948 in Newcastle on Tyne (England), residing at 24, avenue Princesse Grace, F-98000 Monaco (together with Shareholder 1 and Shareholder 2, the "Shareholders"),

hereby represented by Mr Stéphane HEPINEUZE, director, with professional address at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 April 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

That Matterhorn Capital Europe S.A., Thryn Holding N° 3 S.à r.l. and Mr William Graham ROBERTSON, aforementioned, are the shareholders of Eiffel Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Company"), incorporated on 13 July 2007 by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 18 September 2007, number 2021, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 130.417. The articles of incorporation of the Company have not been amended so far.

That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

1. Liquidation of the Company;
2. Appointment of the liquidator in respect of the Company;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator;
4. Miscellaneous.

That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to dissolve the Company and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to appoint Utility Corporate Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 105.264, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED that, in performing its duties, the Liquidator shall have the powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, including, but not limited to, the performance and execution of all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator shall realise the whole of the assets and settle the whole of the liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at 8 April 2009.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding specific transactions, delegate all or part of his powers as it may deem fit to one or several representatives.

The Liquidator shall be the authorised signatory and shall be empowered to represent the Company towards third parties in accordance with the directions of the Shareholders, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mil neuf, le neuf avril 2009

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Matterhorn Capital Europe S.A., une société anonyme constituée, organisée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 118.367 (l'"Associé 1"),

dûment représentée par Monsieur Stéphane HEPINEUZE, directeur, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant en tant qu'administrateur de l'Associé 1 et en vertu d'une procuration donnée par M. Matthijs BOGERS, administrateur délégué de l'Associé 1, le 8 avril 2009.

Thryn Holding N°3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée, organisée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 130.343 (l'"Associé 2"),

dûment représentée par Monsieur Stéphane HEPINEUZE, directeur, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, agissant en tant que gérant de l'Associé 2.

William Graham ROBERTSON, citoyen Britannique, né le 23 février 1948 à Newcastle on Tyne (Angleterre), résidant au 24, avenue Princesse Grâce, F-98000 Monaco (ensemble avec l'Associé 1 et l'Associé 2, les "Associés"),

ici dûment représenté par Monsieur Stéphane HEPINEUZE, directeur, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 8 avril 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, dûment représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant aux fins de statuer sur les résolutions suivantes:

Que Matterhorn Capital Europe S.A., Thryn Holding N° 3 S.à r.l. and Mr. William Graham ROBERTSON, précités, sont les associés d'Eiffel Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée, organisée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au, 47 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la "Société"), constituée le 13 juillet 2007, par un acte de Me Paul Bertingen, notaire de résidence à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 18 septembre 2007, numéro 2021, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 130.417. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur relatif à la Société;
3. Détermination des pouvoirs à accorder au liquidateur;
4. Divers.

Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ONT DECIDE la mise en liquidation de la Société en vue de sa dissolution.

Deuxième résolution

Les Associés ONT DECIDE de nommer comme liquidateur Utility Corporate Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 105.264 (le "Liquidateur").

Troisième résolution

Les Associés ONT DECIDE que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question, en ce inclus, mais non limité à, l'exercice et l'exécution de toutes les opérations telles que prévues aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer entièrement aux écritures de la Société, en particulier les états financiers arrêtés le 8 avril 2009.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations déterminées, déléguer, à sa discrétion, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, en accord avec les directives données par les Associés, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants représentés comme indiqué ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Stéphane Hepineuze, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2009, LAC/2009/ 14643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009101999/151.

(090121891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

New Seamanship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 85.114.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009101276/11.

(090120908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Brickedge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 56.635.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009101274/11.

(090120905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Nokia Siemens Networks S.A., Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 119.387.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Paulin / N. Binsfeld.

Référence de publication: 2009101272/10.

(090121156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Century Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.339.

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of the month of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AMR Holdings SPE, LLC, a limited liability company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-111, Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of Codan Trust Companies, Cayman Islands, under number CT-189864 and having its actual place of business at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Netherlands Chamber of Commerce under trade register number 34292639 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 July 2009.

I. Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it holds the entire share capital of Century Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2078, dated 7 November 2006, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.339 (the "Company"). The Company's articles of association of the Company (the "Articles of Association") were most recently amended by a deed of the undersigning notary on 26 November 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 90, dated 15 January 2009.

III. The appearing party, represented as above mentioned, has acknowledged being fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of forty-seven thousand one hundred and twenty euro (EUR 47,120.-), in order to raise it from its current amount of twenty-five million forty-eight thousand eighty euro (EUR 25,048,080.-), divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares, with a nominal value of sixteen thousand four hundred seventy-nine euro (EUR 16,479.-) each, to an amount of twenty-five million ninety-five thousand two hundred euro (EUR 25,095,200.-), divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares, with a nominal value of sixteen thousand five hundred and ten euro (EUR 16,510.-) each, by an increase in the par value of the existing shares, subject to the payment of a share premium amounting to one thousand two hundred and eleven euro and thirty-five cents (EUR 1,211.35), the whole to be paid up by way of a contribution in kind consisting of intercompany advances made by the Sole Shareholder to the Company amounting to a total of forty-eight thousand three hundred and thirty-one euro and thirty-five cents (EUR 48,331.35) (the "Contribution").

2. To accept the subscription to and the full payment of the increase in capital and the share premium by way of the Contribution by the Sole Shareholder.

3. To amend article 8 first paragraph of the Articles of Association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. and 2.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of forty-seven thousand one hundred and twenty euro (EUR 47,120.-), in order to raise it from its current amount of twenty-five million forty-eight thousand eighty euro (EUR 25,048,080.-), divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares, with a nominal value of sixteen thousand four hundred seventy-nine euro (EUR 16,479.-) each, to an amount of twenty-five million ninety-five thousand two hundred euro (EUR 25,095,200.-), divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares, with a nominal value of sixteen thousand five hundred and ten euro (EUR 16,510.-) each, by an increase in the par value of the existing shares, subject to the payment of a share premium amounting to one thousand two hundred and eleven euro and thirty-five cents (EUR 1,211.35), the whole to be paid up by way of the Contribution.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, above named, here represented as stated above, declaring to subscribe to and make payment in full for the increase in capital in the amount of forty-seven thousand one hundred and twenty euro (EUR 47,120.-) and the share premium amounting to one thousand two hundred and eleven euro and thirty-five cents (EUR 1,211.35) by way of the Contribution.

The Sole Shareholder, above named, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of its receivable with respect to the Contribution and that it is a determined, due and payable claim. The Sole Shareholder further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of the Contribution.

Evaluation - Evidence of the contribution's existence

The net value of the Contribution is forty-eight thousand three hundred and thirty-one euro and thirty-five cents (EUR 48,331.35). Evidence of the existence and valuation of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of contribution signed by the Sole Shareholder and by a declaration of recipient company signed by the managers of the Company, whereby the Sole Shareholder and the Company respectively expressly agree with the description of the Contribution, its valuation and the effective irrevocable waiver of claim.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription by the Sole Shareholder to and the payment in full for the increase in capital in the amount of forty-seven thousand one hundred and twenty euro (EUR 47,120.-) and the share premium amounting to one thousand two hundred and eleven euro and thirty-five cents (EUR 1,211.35) by way of the Contribution.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of the Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 8 of the Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 8. Capital.** The Company's capital is set at twenty-five million ninety-five thousand two hundred euro (EUR 25,095,200.-), divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares, with a nominal value of sixteen thousand five hundred and ten euro (EUR 16,510.-) each."

78487

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which are to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AMR Holdings SPE, LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-111, Îles Cayman, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Codan Trust Companies, Îles Cayman, sous le numéro CT-189864 et ayant son principal établissement à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro de registre 34292639 (l'"Associé Unique"); ici représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009.

I. Ladite procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné devra être annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Century Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, par acte notarié devant Maître Georges d'Huart, notaire résidant à Pétange, Grand Duché de Luxembourg, en date du 7 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2078, en date du 7 novembre 2006, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.339 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné en date du 26 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 90, en date du 15 janvier 2009.

III. La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-sept mille cent vingt euros (EUR 47.120,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions quarante-huit mille quatre-vingts euros (EUR 25.048.080,-), divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales, ayant une valeur nominale de seize mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (EUR 16.479,-) chacune, à un montant de vingt-cinq millions quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 25.095.200,-), divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales, ayant une valeur nominale de seize mille cinq cent dix euros (EUR 16.510,-) chacune, par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes, sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un mille deux cent onze euros et trente-cinq cents (EUR 1.211,35), l'intégralité étant à payer au moyen d'un apport en nature se composant des avances intra-groupe de l'Associé Unique à la Société d'un montant total de quarante-huit mille trois cent trente-et-un euros et trente-cinq cents (EUR 48.331,35) (l'"Apport").

2. Acceptation de la souscription et du paiement complet de l'augmentation de capital et de la prime d'émission par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

3. Modification de l'article 8 paragraphe 1 des Statuts, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. et 2.

4. Divers.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-sept mille cent vingt euros (EUR 47.120,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions quarante-huit mille quatre-vingts euros (EUR 25.048.080,-), divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales, ayant une valeur nominale de seize

mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (EUR 16.479,-) chacune, à un montant de vingt-cinq millions quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 25.095.200,-), divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales, ayant une valeur nominale de seize mille cinq cent dix euros (EUR 16.510,-) chacune, par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes, sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un mille deux cent onze euros et trente-cinq cents (EUR 1.211,35), l'intégralité étant à payer au moyen de l'Apport.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé Unique, susmentionné, ici représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à et faire paiement complet pour l'augmentation du capital d'un montant de quarante-sept mille cent vingt euros (EUR 47.120,-) et la prime d'émission d'un montant d'un mille deux cent onze euros et trente-cinq cents (EUR 1.211,35) au moyen de l'Apport.

L'Associé Unique, susmentionné, agissant par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de sa créance relative à l'Apport et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible. De plus, l'Associé Unique, susmentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, renonce à, dégage et décharge irrévocablement et inconditionnellement la Société de toutes ses obligations et responsabilités en égard à l'Apport.

Evaluation - Preuve de l'existence de l'apport

La valeur nette de l'Apport s'élève à quarante-huit mille trois cent trente et un euros et trente-cinq cents (EUR 48.331,35). Preuve de l'existence et l'évaluation de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'une déclaration d'apport signée par l'Associé Unique et d'une déclaration de la société bénéficiaire signée par les gérants de la Société, selon lesquelles l'Associé Unique et la Société respectivement sont expressément d'accord avec la description de l'Apport, son évaluation et la renonciation effective et irrévocable à la créance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription par l'Associé Unique à et le paiement complet pour l'augmentation de capital d'un montant de quarante-sept mille cent vingt euros (EUR 47.120,-) et la prime d'émission d'un montant d'un mille deux cent onze euros et trente-cinq cents (EUR 1.211,35) au moyen de l'Apport.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 8. Capital.

1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 25.095.200,-), divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts sociales, ayant une valeur nominale de seize mille cinq cent dix euros (EUR 16.510,-) chacune."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à 1.200,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29854. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009101971/184.

(090122556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

AD Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 37.134.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101270/10.

(090121493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Cesal AG et Compagnie, Financière Luxembourgeoise, Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 25.575.

Les comptes annuels au 30.06.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101268/10.

(090121486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Neweb Creations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R.C.S. Luxembourg B 141.142.

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Morgan FABBRI, webmaster, né à Reims (France), le 25 août 1980, demeurant à F-54590 Hussigny, 25 A, rue Loucheur.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "Neweb Creations S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141142, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2242 du 13 septembre 2008,

et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Beckerich à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FABBRI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2009. Relation GRE/2009/2696. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 31 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009101916/34.

(090122511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Cesal AG et Compagnie, Financière Luxembourgeoise, Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 25.575.

Les comptes annuels au 30.06.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101267/10.

(090121482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Pinot Gris (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.683.

In the year two thousand and nine, on the ninth of July.

Before us, Maître Paul Decker, notary, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Chianti Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at Arch. Makriou III, 284, Fortuna Block B, 2nd Floor, PC. 3105, Limassol, Republic of Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under number HE 238752,

here represented by Mr Jérôme Bouclier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 9th 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declared that it is the sole shareholder (the "Shareholder") of Pinot Gris (Lux), S.à r.l., incorporated as a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by a deed enacted by Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 December 2008, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, having a share capital of EUR 190,000.-, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.683 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended so far.

The appearing party recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount equivalent to the aggregate amount of a receivable (principal plus accrued interest) owed by the Company to its sole shareholder which shall be contributed by the sole shareholder to the Company in exchange for new shares to be issued by the Company and subscribed by the sole shareholder.

2. To issue a number of new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of issue, equal to the aggregate amount of the receivable to be contributed to the Company, divided by the par value of the shares, being twenty-five euro (EUR 25.-) each, rounded down to a whole number.

3. To accept subscription by the sole shareholder of the new shares to be issued and full payment thereof by way of the contribution to the Company of the receivable which the sole shareholder holds against the Company mentioned in items 1. and 2. above.

4. To amend article 4 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the capital increase.

The appearing party requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of two million four hundred ninety-four thousand seven hundred euro (EUR 2,494,700.-), so as to raise it from its current amount of one hundred ninety thousand euro (EUR 190,000) to an amount of two million six hundred eighty-four thousand seven hundred euro (EUR 2,684,700.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue ninety-nine thousand seven hundred eighty-eight (99,788) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of issue.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe all the ninety-nine thousand seven hundred eighty-eight (99,788) new shares issued by the Company and to entirely pay them up by contributing to the Company a receivable (principal plus accrued interest) of two million four hundred ninety-four thousand seven hundred nineteen euro (EUR 2,494,719.-) owed by the Company to the Shareholder.

The difference between the aggregate par value of the new shares subscribed and the aggregate value of the contribution in kind will be allocated to the Company's share premium account.

The existence and the aggregate amount of the receivable contributed has been confirmed by Mr. Brian Richter, one of the members of the Company's board of directors, on 8 July 2009 as per the powers granted to said manager by the Company's board of directors on 8 July 2009. The said confirmation, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration

Third resolution

The Shareholder resolved to accept the above mentioned subscription and payment of the new shares issued.

Fourth resolution

In order to reflect the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 4 of the Company's articles of incorporation which shall consequently have the following wording:

Art. 4. Capital. "The Company's share capital is set at two million six hundred eighty-four thousand seven hundred euro (EUR 2,684,700.-) represented by one hundred seven thousand three hundred eighty-eight (107,388) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will be due to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,900.-.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, in case of any differences between the English and the French text, the English text to prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Chianti Holdings Limited, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Arch. Makriou III, 284, Fortuna Block B, 2nd Floor, P.C. 3105, Limassol, Chypre, inscrite au sous le numéro HE 238752,

ici représentée par M. Jérôme Bouclier, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 9 juillet 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée *in varietur* par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La comparante déclara être l'unique associé ("Associé") de Pinot Gris (Lux), S.à r.l., constituée comme une société à responsabilité limitée par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 décembre 2008, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, ayant un capital social de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190,000.-), et enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.683 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour.

La comparante reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant équivalent au montant total de la créance (principal plus intérêts échus) due par la Société à son associé unique qui devra être apportée par l'associé unique en échange de nouvelles actions à émettre par la Société et qui devront être souscrites par l'associé unique.

2. Emission de nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les "Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de

la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée, équivalent au montant total de la créance à apporter à la Société divisée par la valeur nominale des parts sociales, étant d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25.-), arrondi au chiffre inférieur.

3. Acceptation de la souscription par l'associé unique des nouvelles parts sociales à émettre et libération intégrale de celles-ci par apport d'une créance que l'associé unique détient à l'encontre de la Société, comme mentionné aux points 1. et 2. ci-dessus.

4. Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

La comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents euros (EUR 2.494.700,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,-), à un montant de deux millions six cent quatre-vingt-quatre mille sept cents euros (EUR 2.684.700,-).

Deuxième résolution

L'Associé décide d'émettre quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit nouvelles (99.788) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

Intervention de l'apporteur - Libération

Ensuite l'Associé déclare souscrire à toutes les quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-huit nouvelles (99.788) nouvelles parts sociales émises par la Société et à les libérer intégralement par un apport en nature à la Société consistant en une créance certaine, liquide et exigible de deux millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent dix-neuf euro (EUR 2.494.719,-) que l'Associé détient à l'encontre de la Société ("Apport").

La différence entre le montant total de la valeur nominale des nouvelles parts sociales souscrites et libérées et de la valeur totale de l'apport en nature sera allouée au compte de prime d'émission de la Société. L'existence et le montant de la créance apportée ont été confirmés par M. Brian Richter, un des membres du conseil de gérance de la Société, le 8 juillet 2009 selon les pouvoirs donnés au dit gérant par le conseil de gérance de la Société le 8 juillet 2009. Ladite confirmation, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé décide d'accepter la souscription mentionnée ci-dessus et d'accepter la libération des nouvelles parts sociales émises.

Quatrième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Capital. "Le capital social émis de la Société est fixé à la somme de deux millions six cent quatre-vingt-quatre mille sept cents euros (EUR 2.684.700,-) représenté par cent sept mille trois cent quatre-vingt-huit (107.388) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 2.900,- EUR.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et la version anglaise primant en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. BOUCLIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28125. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009101994/152.

(090122180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Heberger Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8213 Mamer, 13, rue du Baumbusch.

R.C.S. Luxembourg B 108.408.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101266/10.

(090121476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Soletanche Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 42.847.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101265/10.

(090121470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Nokia Siemens Networks S.A., Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 119.387.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

P. Paulin / N. Binsfeld.

Référence de publication: 2009101271/10.

(090121154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.107,50.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

In the year two thousand nine, the 24th day of June, before M^e Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GCL Holdings LP S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.208 (the Company).

The Company has been incorporated on April 14, 2008 pursuant to a deed of M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1302 of May 28, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed dated July 4, 2008, of M^e Christine Doerner, notary residing in Bettembourg acting in replacement of M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, a deed dated September 23, 2008, and a deed dated September 25, 2008, both of M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. DLJ Mojito Luxco 1 S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.421,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., having its registered office in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, itself duly represented by Mr Francesco MOGLIA and Mr Seiji AMINO, both residing professionally in 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 5 June 2009,

2. DLJ Mojito LuxCo 2 S.C.A, a société en commandité par actions (partnership limited by shares) with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.452,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 5 June 2009,

3. Intesa Sanpaolo S.p.A, a bank with registered office at Piazza San Carlo 156, 10121 Turin and registered with the Turin Companies Register under number 00799960158 and registered in the Register of Banks under number 5361,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 8 June 2009,

4. Marco Giovannini born in Rome, on 16 April 1956, resident in Milan, via Pietro Paleocapa 4, fiscal code no. GNVNRC56D16H501K,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 19 June 2009,

5. Francesco Bove born in Nocera Inferiore (SA) on 10 September 1958, resident in Milan, via Pinerolo 74/A fiscal code no. BVOFNC58P10F912N,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 19 June 2009,

6. Anibal Diaz Diaz born in El Ferrol (La Coruña), on 7 May 1953, resident in Milan, via Patroclo 23/6, fiscal code no. DZINBL53E07Z131P,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 18 June 2009,

7. Gianni Roberto Ferrari born in Alessandria, on 19 November 1944, resident in Alessandria, via Casale 18, fiscal code no. FRRGNR44S19A182L,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 18 June 2009,

8. Paolo Maria Edilio Ferrari born in Alessandria, on 20 February 1956, resident in Alessandria, Piazza D'Azeglio 10, fiscal code no. FRRPMR56B20A182T,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 19 June 2009,

9. SWAN S.R.L., a company with registered office at Alessandria, Corso Virginia Marini 103, and registered with the Alessandria Companies Register under number 02215080066,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 19 June 2009,

10. Fabio Bove born in Nocera Inferiore (SA), on 18 August 1969, resident in Nocera Inferiore (SA), via Matteotti Giacomo 30, fiscal code no. BVOFBA69M18F912B,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 19 June 2009,

11. Carmela Bove born in Nocera Inferiore (SA), on 11 June 1960, resident a Cava de Tirreni, via 24 maggio 37, fiscal code BVOFML60H51F912C,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 19 June 2009,

12. Gerarda Bove born in Nocera Inferiore (SA), on 16 October 1964, resident in Salerno, Sala Abbagnano, Viale Degli Olmi 22, fiscal code BVOGRD64R56F912Y,

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 19 June 2009,

13. Franca Sorgi, born in Rome, on 28 April 1955, resident in Milan, via Pietro Paleocapa 4, fiscal code no. SRGFNC55D68H501L, and

hereby represented by Société Européenne de Banque S.A., prenamed, by virtue of a proxy dated 19 June 2009.

The appearing parties referred to hereunder are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices.

2. increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and eighty-seven Euros and fifty Eurocents (EUR 287.50) in order to bring the share capital from its present amount of forty-one thousand eight hundred and twenty Euros (EUR 41,820.00), represented by thirty-three thousand four hundred and fifty-six (33,456) shares, to forty-two thousand one hundred and seven Euros and fifty Eurocents (EUR 42,107.50) represented by thirty-three thousand six hundred and eighty-six (33,686) shares by a contribution in cash:

by Marco GIOVANNINI for an aggregate amount of one hundred and ninety thousand six hundred and seventy-seven Euros and fifty Eurocents (EUR 190,677.50),

Franco IACOBONI for an aggregate amount of three hundred eighty-one thousand three hundred and fifty-two Euros and fifty Eurocents (EUR 381,352.50),

Anna MANCINI for an aggregate amount of three hundred eighty-one thousand three hundred and fifty-two Euros and fifty Eurocents (EUR 381,352.50),

Alessandro BOCCHIO for an aggregate amount of nineteen thousand and sixty-six Euros and twenty-five Eurocents (EUR 19,066.25),

Renato POZZI for an aggregate amount of fourteen thousand three hundred Euros (EUR 14,300.00)

Fabrizio VENEZIA for an aggregate amount of fourteen thousand three hundred Euros (EUR 14,300.00),

Claudia BANFI for an aggregate amount of forty-seven thousand six hundred and sixty-eight Euros and seventy-five Eurocents (EUR 47,668.75),

Maurizio MITTINO for an aggregate amount of twenty-three thousand eight hundred and thirty-three Euros and seventy-five Eurocents (EUR 23,833.75),

George S. WOODS for an aggregate amount of forty-two thousand nine hundred and two Euros and fifty Eurocents (EUR 42,902.50),

Enrico PERLO for an aggregate amount of nineteen thousand and sixty-six Euros and twenty-five Eurocents (EUR 19,066.25),

José Luis GUTIERREZ for an aggregate amount of forty-seven thousand six hundred and sixty-eight Euros and seventy-five Eurocents (EUR 47,668.75),

Douglas ARBUCKLE for an aggregate amount of nine thousand five hundred and thirty-three Euros and seventy-five Eurocents (EUR 9,533.75),

Edoardo ALBANESI for an aggregate amount of one hundred ninety thousand six hundred and seventy-seven Euros and fifty Eurocents (EUR 190,677.50).

3. subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above. It is noted that each power of attorney related to this meeting contains in the agenda section a paragraph related to the subscription by the person/entity subscribing to the shares in the Company. This does however not imply that different meetings have to be held. Details of the subscriptions have been included for easy reference only.

4. amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above.

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Société Européenne de Banque to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

6. amendment and restatement of article 13 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above.

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

As the entirety of the share capital of the Company is represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders consider the Meeting as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and eighty-seven Euros and fifty Eurocents (EUR 287.50) in order to bring the share capital from its present amount of forty-one thousand eight hundred and twenty Euros (EUR 41,820.00), represented by thirty-three thousand four hundred and fifty-six (33,456) shares, to forty-two thousand one hundred and seven Euros and fifty Eurocents (EUR 42,107.50) represented by thirty-three thousand six hundred and eighty-six (33,686) shares by a contribution in cash by Marco GIOVANNINI, Franco IACOBONI, Anna MANCINI, Alessandro BOCCHIO, Renato POZZI, Fabrizio VENEZIA, Claudia BANFI, Maurizio MITTINO, George S. WOODS, Enrico PERLO, José Luis GUTIERREZ, Douglas ARBUCKLE, Edoardo ALBANESI.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Marco GIOVANNINI, born in Rome, on 16 April 1956, resident in Milan, via Pietro Paleocapa 4, fiscal code no. GNMRC56D16H501K, declares to subscribe to thirty-one (31) new shares, having a par value of EUR 1.25 each, and

to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of one hundred and ninety thousand six hundred and seventy-seven Euros and fifty Eurocents (EUR 190,677.50).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of thirty-eight Euros and seventy-five Eurocents (EUR 38.75) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of one hundred ninety thousand six hundred and thirty-eight Euros and seventy-five Eurocents (EUR 190,638.75) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Franco IACOBONI, born in Maenza (Italy), on 22 April 1947, resident in Via degli Etruschi nr. 11 - Latina, Italy, fiscal code no. CBNFNC47D22E798C, declares to subscribe to sixty-two (62) new shares, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of three hundred eighty-one thousand three hundred and fifty-two Euros and fifty Eurocents (EUR 381,352.50).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of seventy-seven Euros and fifty Eurocents (EUR 77.50) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of three hundred eighty-one thousand two hundred and seventy-five Euros (EUR 381,275.00) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Anna MANCINI, born in Maenza (Italy), on 4 January 1949, resident in Via degli Etruschi nr. 11 - Latina, Italy, fiscal code no. MNCNNA49A44E798U, declares to subscribe to sixty-two (62) new shares, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of three hundred eighty-one thousand three hundred and fifty-two Euros and fifty Eurocents (EUR 381,352.50).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of seventy-seven Euros and fifty Eurocents (EUR 77.50) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of three hundred eighty-one thousand two hundred and seventy-five Euros (EUR 381,275.00) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Alessandro BOCCHIO, born in Tortona (Italy), on 14 January 1974, resident in Via Don Sturzo, 3 - 15057 Tortona (AI), Italy, fiscal code no. BCCLSN74A14L304Y, declares to subscribe to four (4) new shares, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of nineteen thousand six hundred and sixty-six Euros and twenty-five Eurocents (EUR 19,066.25).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of five Euros (EUR 5.00) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of nineteen thousand and sixty-one Euros and twenty-five Eurocents (EUR 19,061.25) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Renato POZZI, born in Solero (Italy), on 1 July 1944, resident in V.le Teresa Michel 26/22 15100 - Alessandria, Italie, fiscal code no. PZZRNT44L011798V, declares to subscribe to three (3) new shares, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of fourteen thousand three hundred Euros (EUR 14,300.00).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of three Euros and seventy-five Eurocents (EUR 3.75) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of fourteen thousand two hundred and ninety-six Euros and twenty-five Eurocents (EUR 14,296.25) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Fabrizio VENEZIA, born in Alessandria (Italy), on 2 August 1958, resident in Via Don Giovine, 68, 15100 - Alessandria, Italy, fiscal code no. VNZFRZ58M02A182L, declares to subscribe to three (3) new shares, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of fourteen thousand three hundred Euros (EUR 14,300.00).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of three Euros and seventy-five Eurocents (EUR 3.75) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of fourteen thousand two hundred and ninety-six Euros and twenty-five Eurocents (EUR 14,296.25) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Claudia BANFI, born in Milano (Italy), on 25 March 1970, resident in Piazza Napoli, 25 20146 - Milano, Italy, fiscal code no. BNFCDL70C65F205G, declares to subscribe to eight (8) new shares, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of forty-seven thousand six hundred and sixty-eight Euros and seventy-five Eurocents (EUR 47,668.75).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of ten Euros (EUR 10.00) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of forty-seven thousand six hundred and fifty-eight Euros and seventy-five Eurocents (EUR 47,658.75) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Maurizio MITTINO, born in Alessandria (Italy), on 4 June 1957, resident in Strada Prov.le 75 n. 5/a 15040 - Castelletto Monferratoto (Al), Italy, fiscal code no. MTTMRZ57H04A182Z, declares to subscribe to five (5) new shares, having a par value of EUR 1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of twenty-three thousand eight hundred and thirty-three Euros and seventy-five Eurocents (EUR 23,833.75).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of six Euros and twenty-five Eurocents (EUR 6.25) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of twenty-three thousand eight hundred and twenty-seven Euros and fifty Eurocents (EUR 23,827.50) is to be allocated to the share premium account of the Company.

George S. WOODS, born in Leeds (United-Kingdom), on 19 June 1944, resident in 27 Forest Dean, Fleet, Hants, GU 51 2TT, United-Kingdom, fiscal code no. WDSGGS44H19Z114H, declares to subscribe to seven (7) new shares, having a par value of EUR1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of forty-two thousand nine hundred and two Euros and fifty Eurocents (EUR 42,902.50).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of eight Euros and seventy-five Eurocents (EUR 8.75) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of forty-two thousand eight hundred and ninety-three Euros and seventy-five Eurocents (EUR 42,893.75) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Enrico PERLO, born in Cuneo (Italy), on 16 March 1954, resident in 5133, Capital Paradise, Shunyi District, 101300 Beijing (People's Republic of China), fiscal code no. PRLNRC54C16D205C, declares to subscribe to four (4) new shares, having a par value of EUR1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of nineteen thousand and sixty-six Euros and twenty-five Eurocents (EUR 19,066.25).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of five Euros (EUR 5.00) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of nineteen thousand and sixty-one Euros and twenty-five Eurocents (EUR 19,061.25) is to be allocated to the share premium account of the Company.

José Luis GUTIERREZ, born in Ciudad de Mexico (Mexico), on 7 May 1964, resident in Castillo de Windsor, 20 Condado de Sayavedra, Atizapan de Zaragoza, Estado de Mexico CP 52938, fiscal code no. GUPL640507, declares to subscribe to eight (8) new shares, having a par value of EUR1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of forty-seven thousand six hundred and sixty-eight Euros and seventy-five Eurocents (EUR 47,668.75).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of ten Euros (EUR 10.00) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of forty-seven thousand six hundred and fifty-eight Euros and seventy-five Eurocents (EUR 47,658.75) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Douglas ARBUCKLE, born in Edinburgh (United-Kingdom), on 6 April 1953, resident in 40, Restalrig Terrace, Edinburgh EH6 8 EG, Scotland, United-Kingdom, fiscal code no. YW550856B, declares to subscribe to two (2) new shares, having a par value of EUR1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of nine thousand five hundred and thirty-three Euros and seventy-five Eurocents (EUR 9,533.75).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of two Euros and fifty Eurocents (EUR 2.50) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of nine thousand five hundred and thirty-one Euros and twenty-five Eurocents (EUR 9,531.25) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Edoardo ALBANESI, born in Bereguardo (Italy), on 21 August 1952, resident in Via Negri,4 Bereguardo (Pv), Italy, fiscal code no. LBNDRD52M21A792B, declares to subscribe to thirty-one (31) new shares, having a par value of EUR1.25 each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash for an amount of one hundred ninety thousand six hundred and seventy-seven Euros and fifty eurocents (EUR 190,677.50).

The contribution in cash is to be allocated as follows:

(i) an amount of thirty-eight Euros and seventy-five Eurocents (EUR 38.75) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of one hundred and ninety thousand six hundred and thirty-eight Euros and seventy-five Eurocents (EUR 190,638.75) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Marco GIOVANNINI, Franco IACOBONI, Anna MANCINI, Alessandro BOCCHIO, Renato POZZI, Fabrizio VENEZIA, Claudia BANFI, Maurizio MITTINO, George S. WOODS, Enrico PERLO, José Luis GUTIERREZ, Douglas AR-

BUCKLE, Edoardo ALBANESI collectively referred as to the subscribers (the Subscribers), are all represented by Société Européenne de Banque S.A, prenamed, by virtue of powers of attorney dated 23 June 2009, 22 June, 19 June or 18 June 2009.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Further to the increase in share capital, the Meeting resolves to take unanimously the following resolutions:

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at forty-two thousand one hundred and seven Euros and fifty Eurocents (EUR 42,107.50), represented by thirty-three thousand six hundred and eighty-six (33,686) shares in registered form, having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid-up."

Fifth resolution

Thereupon, the Meeting having acknowledged the waiver by the Shareholders of their preferential subscription rights, decides to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers and resolves to allot the shares to the said Subscribers as indicated hereabove.

As a consequence, the Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Société Européenne de Banque to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend and restate article 13 of the Articles in respect of the Company's financial year and approval of annual accounts in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

"Art. 13. Financial year, Approval of annual accounts and Annual general meeting

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s), shareholders and commissaires aux comptes, as the case may be, towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the commissaires aux comptes, as the case may be, at the registered office in accordance with the Law.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the 4th Tuesday of April of each year at 11.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

13.6. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin, par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GCL Holdings L.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec numéro B 138.208 (la Société).

La Société a été constituée le 14 avril 2008, suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1302 du 28 mai 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en date du 4 juillet 2008 suivant un acte de Me Christine Doerner, notaire résidant à Luxembourg et ayant acté en remplacement de Me Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, et en dates du 23 septembre 2008 et du 25 septembre 2008 suivant deux actes de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DLJ Mojito Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.421,

représentée par Société Européenne de Banque S.A., ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, elle même représentée par M. Francesco MOGLIA et M. Seiji AMINO, employés privées demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 juin 2009,

2. DLJ Mojito LuxCo 2 S.C.A, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.452,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 5 juin 2009,

3. Intesa Sanpaolo S.p.A, une banque dont le siège social se situe à Piazza San Carlo 156, 10121 Turin et immatriculée au Registre de Sociétés de Turin sous le numéro 00799960158 et au Registre des Banques sous le numéro 5361,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 8 juin 2009,

4. Marco Giovannini, né à Rome, le 16 avril 1956, résident à Milan, Via Pietro Paleocapa 4, code fiscal num. GNVNRC56D16H501K,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2009,

5. Francesco Bove, né à Nocera Inferiore (SA), le 10 septembre 1958, résident à Milan, Via Pinerolo 74/a, code fiscal numéro. BVOFNC58P10F912N,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2009,

6. Anibal Diaz Diaz, né à El Ferrol (La Coruña), le 7 mai 1953, résident à Milan, via Patroclo 23/6, code fiscal num. DZINBL53E07Z131P,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 18 juin 2009,

7. Gianni Roberto Ferrari, né à Alessandria, le 19 novembre 1944, résident à Alessandria, Via Casale 18, code fiscal numéro. FRRGNR44S19A182L,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 18 juin 2009,

8. Paolo Maria Edilio Ferrari, né à Alessandria, le 20 février 1956, résident à Alessandria, Piazza D'Azeglio 10, code fiscal numéro. FRRPMR56B20A182T,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2009,

9. SWAN S.R.L., une société avec siège social à Alessandria, Corso Virginia Marini 103, et enregistrée au Registre des sociétés de Alessandria avec numéro. 02215080066,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2009,

10. Fabio Bove, né à Nocera Inferiore (SA), le 18 août 1969, résident à Nocera Inferiore, via Matteotti Giacomo 30, code fiscal numéro. BVOFBA69M18F912B,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2009,

11. Carmela Bove, née à Nocera Inferiore (SA), le 11 juin 1960, résident à Cava de Tireni, via 24 maggio 37, code fiscal numéro. BVOCLM60H51F912C,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2009,

12. Gerarda Bove, né à Nocera Inferiore (SA), le 16 octobre 1964, résidente à Salerno, Sala Abbagnano, Viale degli Olmi 22, code fiscal numéro. BVOGRD64R56F912Y,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2009,

13. Franca Sorgi, né à Rome, le 28 avril 1955, résidente à Milan, via Pietro Paleocapa 4, code fiscal numéro. SRGFNC55D68H501L,

représentée par la susdite Société Européenne de Banque S.A., représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2009.

Les parties comparante désignées sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après les Associés.

La procuration des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept Euros et cinquante centimes (EUR 287,50) afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante et un mille huit cent vingt Euros (EUR 41.820,00), représenté par trente-trois mille quatre cent cinquante-six (33.456) parts sociales, à quarante-deux mille cent sept Euros et cinquante centimes (EUR 42.107,50), représenté par trente-trois mille six cent quatre-vingt-six (33.686) parts sociales, par l'apport en numéraire:

par Marco GIOVANNINI d'un montant total de cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-sept Euros et cinquante centimes (EUR 190.677,50)

par Franco IACOBONI d'un montant total de trois cent quatre-vingt-un mille trois cent cinquante-deux Euros et cinquante centimes (EUR 381.352,50)

par Anna MANCINI d'un montant total de trois cent quatre-vingt-un mille trois cent cinquante-deux Euros et cinquante centimes (EUR 381.352,50),

par Alessandro BOCCHIO d'un montant total de dix-neuf mille soixante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 19.066,25),

par Renato POZZI d'un montant total de quatorze mille trois cents Euros (EUR 14.300,00),

par Fabrizio VENEZIA d'un montant total de quatorze mille trois cents Euros (EUR 14.300,00),

par Claudia BANFI d'un montant total de quarante-sept mille six cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 47.668,75),

par Maurizio MITTINO d'un montant total de vingt-trois mille huit cent trente-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 23.833,75),

par George S. WOODS d'un montant total de quarante-deux mille neuf cent deux Euros et cinquante centimes (EUR 42.902,50),

par Enrico PERLO d'un montant total de dix-neuf mille soixante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 19.066,25),

par José Luis GUTIERREZ d'un montant total de quarante-sept mille six cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 47.668,75),

par Douglas ARBUCKLE d'un montant total de neuf mille cinq cent trente-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 9.533,75),

par Edoardo ALBANESI d'un montant total de cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-sept Euros et cinquante centimes (EUR 190.677,50).

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus. Chaque procuration liée à cette Assemblée contient un paragraphe dans la section de l'Agenda qui réfère à la souscription par la personne/entité souscrivant les nouvelles parts sociales de la Société. Cependant cela n'implique pas que d'autre assemblée peuvent se tenir. Les détails des souscriptions ont été inclus pour simplifier les références.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés au point 2 ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Société Européenne de Banque afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Modification et refonte subséquente de l'article 13 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés au point 2 ci-dessus.

7. Divers

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation. Les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept Euros et cinquante centimes (EUR 287,50)

afin de porter le capital social de son montant actuel de quarante et un mille huit cent vingt Euros (EUR 41.820,00), représenté par trente-trois mille quatre cent cinquante-six (33.456) parts sociales, à quarante-deux mille cent sept Euros et cinquante centimes (EUR 42.107,50), représenté par trente-trois mille six cent quatre-vingt-six (33.686) parts sociales par apport en numéraire de Marco GIOVANNINI, Franco IACOBONI, Anna MANCINI, Alessandro BOCCHIO, Renato POZZI, Fabrizio VENEZIA, Claudia BANFI, Maurizio MITTINO, George S. WOODS, Enrico PERLO, José Luis GUTIERREZ, Douglas ARBUCKLE, Edoardo ALBANESI.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les paiements de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Marco GIOVANNINI, né à Rome, le 16 avril 1956, résident à Milan, Via Pietro Paleocapa 4, code fiscal num. GNMRC56D16H501K, déclare souscrire à trente-et-une (31) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-sept Euros et cinquante centimes (EUR 190.677,50) à affecter comme suit:

(i) un montant de trente-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 38,75) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de cent quatre-vingt-dix mille six cent trente-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 190,638.75) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Franco IACOBONI, né à Maenza (Italie), le 22 avril 1947, domicilié à Via degli Etruschi nr. 11, Latina, Italie, numéro fiscal no. CBNFNC47D22E798C déclare souscrire à soixante-deux (62) Nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de trois cent quatre-vingt-un mille trois cent cinquante-deux Euros et cinquante centimes (EUR 381.352,50), à affecter comme suit:

(i) un montant de soixante-dix-sept Euros et cinquante centimes (EUR 77,50) est à affecter au capital social de la Société; et

(ii) un montant de trois cent quatre-vingt-un mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 381.275,00) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Anna MANCINI née à Maenza (Italie), le 4 janvier 1949, domiciliée à Via degli Etruschi nr. 11, Latina, Italie, numéro fiscal no. MNCNNA49A44E798U, déclare souscrire à soixante-deux (62) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de trois cent quatre-vingt-un mille trois cent cinquante-deux Euros et cinquante centimes (EUR 381.352,50), à affecter comme suit:

(i) un montant de soixante-dix-sept Euros et cinquante centimes (EUR 77,50) est à affecter au capital social de la Société; et

(ii) un montant de trois cent quatre-vingt-un mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 381.275,00) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Alessandro BOCCHIO né à Tortona (Italie), le 14 janvier 1974, domicilié à 3 Via Don Sturzo, 15057 Tortona, Italie, numéro fiscal no. BCCLSN74A14L304Y, déclare souscrire à quatre (4) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de dix-neuf mille soixante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 19.066,25), à affecter comme suit:

(i) un montant de cinq Euros (EUR 5,00) est à affecter au capital social de la Société; et

(ii) un montant de dix-neuf mille soixante et un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 19.061,25) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Renato POZZI, né à Solero (Italie), le 1er juillet 1944, domicilié à V.le Teresa Michel 26/22, 15100 Alessandria, Italie, numéro fiscal no. PZZRNT44L011798V, déclare souscrire à trois (3) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale

de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de quatorze mille trois cent Euros (EUR 14.300,00), à affecter comme suit:

- (i) un montant de trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3,75), est à affecter au capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quatorze mille deux cent quatre-vingt-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 14.296,25) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Fabrizio VENEZIA, né à Alessandria (Italie), le 2 août 1958, domicilié à 68 Via Don Giovine, 15100 Alessandria, Italie, numéro fiscal no. VNZFRZ58M02A182L, déclare souscrire à trois (3) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de quatorze mille trois cent Euros (EUR 14.300,00), à affecter comme suit:

- (i) un montant de trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3,75) est à affecter au capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quatorze mille deux cent quatre-vingt-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 14.296,25) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Claudia BANFI, né à Milan (Italie), le 25 mars 1970, domicilié à Piazza Napoli 25, 20146n, Milan, Italie, numéro fiscal no. BNFCFL70C65F205G, déclare souscrire à huit (8) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de quarante-sept mille six cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 47.668,75), à affecter comme suit:

- (i) un montant de dix euros (EUR10,00), est à affecter au capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quarante-sept mille six cent cinquante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 47.658,75) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Maurizio MITTINO, né à Alessandria (Italie), le 4 juin 1957, domicilié à Strada Prov.le 75, n5/a, 15040 - Castelletto M.to, Italie, numéro fiscal no. MTTMRZ57H04A182Z, déclare souscrire à cinq (5) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de vingt-trois mille huit cent trente-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 23.833,75), à affecter comme suit:

- (i) un montant de six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 6,25) est à affecter au capital social de la Société; et
- (ii) un montant de vingt-trois mille huit cent vingt-sept Euros et cinquante centimes (EUR 23.827,50) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

George S. WOODS, né à Leeds (Royaume-Uni) le 19 juin 1944, domicilié à 27, Forest Dean, Fleet, Hants, GU51 2TT, Royaume-Uni, numéro fiscal no. WDSGGS44H19Z114H, déclare souscrire à sept (7) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de quarante-deux mille neuf cent deux Euros et cinquante centimes (EUR 42.902,50), à affecter comme suit:

- (i) un montant de huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 8,75) est à affecter au capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-treize Euros et soixante-quinze centimes (EUR 42.893,75) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Enrico PERLO, né à Cuneo (Italie), le 16 mars 1954, domicilié à 5133 Capital Paradise, Shunyi District, 101300 Pékin, République Populaire de Chine, numéro fiscal no. PRLNRC54C16D205C, déclare souscrire à quatre (4) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de dix-neuf mille soixante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 19.066,25), à affecter comme suit:

- (i) un montant de cinq Euros (EUR 5,00) est à affecter au capital social de la Société; et
- (ii) un montant de dix-neuf mille soixante-et-un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 19.061,25) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

José Luis GUTIERREZ, né à Mexico, le 7 may 1964, domicilié à Castillo de Windsor, 20 Contado de Sayavedra, Atizapan de Zaragoza, Estado de Mexico CP 52938, numéro fiscal no. GUPL640507, déclare souscrire à huit (8) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de quarante-sept mille six cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 47.668,75), à affecter comme suit:

- (i) un montant de dix Euros (EUR 10,00), est à affecter au capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quarante-sept mille six cent cinquante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 47.658,75) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Douglas ARBUCKLE, né à Edinburgh (Royaume-Uni) le 6 avril 1954, domicilié à 40 Restalrig Terrace, Edinburgh EH6 8EG, Ecosse, Royaume-Uni, numéro fiscal no. YW550856B, déclare souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de neuf mille cinq cent trente-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 9.533,75), à affecter comme suit

- (i) un montant de deux Euros et cinquante centimes (EUR 2,50) est à affecter au capital social de la Société; et

(ii) un montant de neuf mille cinq cent trente et un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 9.531,25) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Edoardo ALBANESI né à Bereguardo (Italie), le 21 août 1952, domicilié à Via Negri 4, Bereguardo, Italie, numéro fiscal no. LBNDRD52M21A792B, déclare souscrire à trente-et-une (31) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire ayant une valeur nette totale de cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-sept Euros et cinquante centimes (EUR 190.677,50), à affecter comme suit:

(i) un montant de trente-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 38,75) est à affecter au capital social de la Société; et

(ii) un montant de cent quatre-vingt-dix mille six cent trente-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 190.638,75) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

Marco GIOVANNINI, Franco IACOBONI, Anna MANCINI, Alessandro BOCCHIO, Renato POZZI, Fabrizio VENEZIA, Claudia BANFI, Maurizio MITTINO, George S. WOODS, Enrico PERLO, José Luis GUTIERREZ, Douglas ARBUCKLE, Edoardo ALBANESI, collectivement dénommés les souscripteurs (les Souscripteurs) sont dûment représentés par Société Européenne de Banque, précitée, en vertu de procurations données sous seing privé le 23 juin 2009, 22 juin, 19 juin et 18 juin 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

A la suite de l'augmentation du capital social, l'Assemblée décide de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-deux mille cent sept Euros et cinquante centimes (EUR 42.107,50) représenté par trente-trois mille six cent quatre-vingt-six (33.686) parts sociales enregistrées, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, toutes souscrite et entièrement payées.

Cinquième résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la renonciation par les associés existants à leurs droits de souscription préférentiels décide d'accepter lesdites souscriptions et paiements par les Souscripteurs décide d'attribuer les nouvelles actions auxdits Souscripteurs comme indiqué ci-dessus.

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Société Européenne de Banque S.A. afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et refondre l'article 13 des Statuts relatif à l'exercice social et approbation des comptes annuels de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« Art. 13. Exercice social, Approbation des comptes annuels et Assemblée générale annuelle.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, associés et commissaires aux comptes le cas échéant envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du ou des commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, au siège social conformément à la Loi.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

13.6. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. MOGLIA, S. AMINO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1^{er} juillet 2009, LAC/2009/25502: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009101793/597.

(090122678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Levia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.671.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101269/10.

(090121489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Cahiers du Bâtiment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.457.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAHIERS DU BATIMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009100949/11.

(090120810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Alidis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.093.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALIDIS HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009100948/11.

(090120811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

A.L.D. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.880.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.L.D. PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009100947/11.

(090120812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

SICVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.419.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SICVA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009100946/11.

(090120813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

ITT International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ITT WATER TECHNOLOGY DELAWARE, Inc., a company existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1105 North Market Street, Wilmington, DE 19801 (USA) (the Sole Shareholder)

represented by Ms Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney given in White Plains, on July 16th, 2009, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities;

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of ITT INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter the Company),

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 12 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) N° 287 of February 10, 2009 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 144.132. The articles have been amended a first time pursuant to a deed taken before the undersigned notary on January 5, 2009, published in the Mémorial N°590 of March 18, 2009 and a last time before the undersigned notary on January 7, 2009, published in the Mémorial N° 591 of March 18, 2009.

The Sole Shareholder requests the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all 2,500 (two thousand five hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred Euro).

II. At the course of the meeting held on January 7, 2009, the Sole Shareholder resolved to increase the share capital by an amount of EUR 25,000 and an amount of EUR 3,182,546,000 to the premium and the Sole Shareholder paid up such contribution by a contribution in kind consisting of all the shares in ITT INDUSTRIES S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 85.519 (ITTI), such contribution being valued at EUR 3,182,571,000 (three billion one hundred eighty-two million five hundred seventy-one thousand Euro).

III. The Sole Shareholder notes that he had committed a mistake in the computation of the valuation of the shares of ITTI and that the correct value of the shares in ITTI amounted to EUR 1,450,247,000 (one billion four hundred fifty million two hundred forty seven thousand Euro) and that the valuation certificate attached to the deed had to be corrected.

IV. The Sole Shareholder provides a revised certificate of the value of the shares in ITTI.

The certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it

V. The Sole Shareholder notes that in light of the foregoing, the amount to be allocated to the premium account should reflect the corrected figures and that the deed of January 7, 2009 should have read as follows in the subscription-payment section:

Subscription - Payment

A. The Sole Shareholder, here represented by Ms Danielle Kolbach, as mentioned above;

declares to (i) subscribe to the 1,000 (thousand) new shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of all the shares in ITT INDUSTRIES S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 85.519 having an aggregate value of EUR 1,450,247,000 (one billion four hundred fifty million two hundred forty seven thousand Euro).

The Sole Shareholder confirms that the contribution represents 100% (one hundred per cent) of the issued share capital of ITT Industries S.à r.l.

B. The contribution made to the Company by the Sole Shareholder, is to be recorded at fair market value which amounts to EUR 1,450,247,000 (one billion four hundred fifty million two hundred forty seven thousand Euro) (as it results from the certificate as of 17 December 2008 (the Certificate) attached hereto) and to be allocated as follows:

1) EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) to the nominal share capital of the Company; and

2) the balance is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at fair market value and it being further noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the fair market value of the contribution shall be effectuated by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adaptation of the premium reserve shall be made.

The Certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves to record that the share holdings in the Company are as of now as follows:

ITT WATER TECHNOLOGY DELAWARE Inc. 2,500 shares

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a German translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and the German versions, the English version shall prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend neun, am siebenundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

ITT WATER TECHNOLOGY DELAWARE, Inc., eine Gesellschaft unter dem Recht des Staates Delaware, mit Sitz 1105 North Market Street, Wilmington, DE 19801 (USA), (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in White Plains am 16. /Juli 2009, welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte der erschienenen Partei, und durch den unterzeichneten Notar, bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden;

zur außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) des Anteilhabers der Gesellschaft ITT INTERNATIONAL S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (nachfolgend die Gesellschaft),

gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den Unterzeichneten, vom 12. November 2008, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das Mémorial) N° 287 vom 10. Februar 2009 veröffentlicht und beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B 144.132 eingetragen. Die Satzung wurde zuerst, gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen durch den Unterzeichneten am 5. Januar 2009, im Mémorial N° 590 vom 18. März 2009 veröffentlicht und zuletzt gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen durch den Unterzeichneten am 7. Januar 2009, im Mémorial N° 591 vom 18. März 2009 veröffentlicht, abgeändert.

Der Alleinige Anteilhaber gibt folgende Erklärungen vor dem Notar ab:

I. Der Alleinige Anteilhaber hält sämtliche 2.500 (zwei tausend fünfhundert) Anteile, mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche das gesamte Gesellschaftskapital welches sich auf EUR 62.500,- (zweiundsechzigtausendfünfhundert Euro) beläuft, darstellen, besitzt.

II. Während der Versammlung vom 7. Januar 2009, beschloss der Alleinige Anteilhaber das Gesellschaftskapital um EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Euro) aufzustocken und einen Betrag von EUR 3.182.546.000,- (drei Milliarden hundert zweiundachtzig Millionen fünfhundert und sechsundvierzig tausend Euro) der Agiorücklage der Gesellschaft zuzuweisen. Die Zahlung wurde mittels einer Sacheinlage von allen Anteilen an der ITT INDUSTRIES, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, und welche beim Luxemburger Handelregister unter Nummer B 85.519 eingetragen ist (ITTI), erbracht, welche auf EUR 3.182.571.000,- (drei Milliarden hundert zweiundachtzig Millionen fünfhundert und einundsiebzig tausend Euro) bewertet wurde.

III. Der Alleinige Anteilhaber erklärt dass ihm ein Fehler in der Erstellung der Bewertung der Anteile der ITTI unterlaufen ist und dass der richtige Wert der Anteile der ITTI sich auf EUR 1.450.247.000,- (einer Milliarde vier hundert fünfzig Millionen zweihundert und siebenundvierzig tausend Euro) beläuft. Das Bewertungszertifikat das der Akte vom 7. Januar beigegeben wurde, muss ebenfalls verbessert werden.

IV. Der Alleinige Anteilhaber hat einen berechtigtes Zertifikat betreffend der Bewertung der Anteile an der ITTI erstellt.

Das Zertifikat bleibt nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar zum Zwecke der Einregistrierung dieser Urkunde beigeheftet.

V. Der Alleinige Anteilhaber erklärt dass in Betracht der vorherigen Fakten, der Betrag welcher der Agiorücklage zugewiesen wurde verbessert werden muss und dass der Absatz „Zeichnung - Einzahlung“ die notarielle Urkunde vom 7. Januar 2009 wie folgt abgeändert werden soll:

„Zeichnung - Einzahlung

A. Der Alleinige Anteilhaber, hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, wie oben beschrieben, erklärt, dass dieser (i) alle tausend (1.000) Anteile, die gemäß dem vorhergehenden Beschluss ausgegeben wurden, zeichnet, und (ii) dass er die Zahlung mittels einer Sacheinlage von allen Anteilen an der ITT INDUSTRIES, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach und welche beim Luxemburger Handelregister unter Nummer B 85.519 eingetragen ist,

welche einen Gesamtwert von EUR 1.450.247.000,- (einer Milliarde vier hundert fünfzig Millionen zweihundert und siebenundvierzig tausend Euro) hat, erfolgt.

Der Alleinige Anteilhaber bestätigt dass die Sacheinlage 100% (hundert pro Cent) des ausgegebenen Gesellschaftskapitals der ITT Industries S.à r.l. darstellt.

B. Die Kapitaleinlage an die Gesellschaft durch den Alleinigen Anteilhaber, wird zu ihrem fairen Marktwert bewertet, welcher EUR 1.450.247.000,- (einer Milliarde vier hundert fünfzig Millionen zweihundert und siebenundvierzig tausend Euro) beträgt (so wie es aus dem Zertifikat vom 17. Dezember 2008 (dem Zertifikat), welches beigegeben, hervorgeht) und welche wie folgt zugeteilt wird:

- 1) ein Betrag von EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen;
- 2) der Restbetrag wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, dass die Einlage in den Büchern der Gesellschaft zum fairen Marktwert ausgewiesen ist; und wobei ferner zu beachten ist, dass jede Wertanpassung des Marktpreises der Einlage aus Rechnungslegungs- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem was zutrifft) des Ausgabeagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muss.

Das Zertifikat bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar zum Zwecke der Einregistrierung dieser Urkunde beigeheftet.

Als Folge obiger Beschlüsse, bestätigt der Alleinige Anteilhaber, dass sich die Anteile an der Gesellschaft wie folgt zugeteilt sind:

- ITT WATER TECHNOLOGY DELAWARE Inc. 2,500 Anteile"

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 1.000,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache, aufgesetzt ist, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30567. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. August 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009101972/161.

(090122623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

E.I.N. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.430.

L'an deux mille neuf, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société E.I.N. INVEST, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 octobre 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 148 du 16 avril 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2204 du 5 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire représenté et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CINQ MILLE (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de l'objet social pour l'adopter de l'objet social suivant:

"La société a pour objet l'activité de conseil en matière de gestion mobilière et immobilière à destination directe ou indirecte des participations détenues par la société.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915)."

2.- Changement du siège social de Mamer à Luxembourg, au 16 Avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts quant à son objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'activité de conseil en matière de gestion mobilière et immobilière à destination directe ou indirecte des participations détenues par la société.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915)."

Deuxième résolution

L'assemblée constate le transfert du siège social de la Société de Mamer vers Luxembourg et de confirmer la nouvelle adresse au 16, Avenue de la Porte Neuve à L-2227 Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi dans la Commune de la Ville de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. LAUER, D. HOFFMANN, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29832. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009101978/76.

(090122199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Index Ventures IV Investors (Alpha) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.686.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009101211/10.

(090121248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

BRE/Europe 4-P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.714.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1521 du 21 juillet 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009101207/15.

(090120947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Netfour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.335.

In the year two thousand nine, on the twenty third day of July.

Before Us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Companies of Luxembourg, under Section B, number 123.974

here represented by Mrs Samiel OUHIBI, employee, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on July 22nd, 2009.

Said proxy after having been initialled "ne varietur" by the undersigned notary and the proxy holder shall remain attached to the present deed..

The appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole partner of NETFOUR S.A.R.L., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, on August 23rd, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2251 of October 9th, 2007, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 131.335

- that the partner have taken the following resolutions:

First resolution

The partner decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The partner decide to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, MERLIS S.à r.l. a company incorporated as a société à responsabilité limitée and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Companies of Luxembourg, under Section B, number 111.320, having its registered office at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 123.974,

ici représentée par Madame Samiel OUHIBI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 juillet 2009.

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire de la comparante restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société NETFOUR S.A.R.L., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2251 du 9 octobre 2007; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 131.335

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée décide de nommer comme liquidateur, MERLIS S.à r.l. une société à responsabilité limitée organisée selon les lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 111.320, ayant son siège social 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. OUHIBI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29852. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009101988/83.

(090122190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Ferber Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 19A, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 86.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101189/10.

(090121296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Bagrat-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, rue Haupeschhaff.

R.C.S. Luxembourg B 44.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101187/10.

(090121298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

**IAFS S.A., Société Anonyme,
(anc. Agroethanol).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 99.475.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of July.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "AGROETHANOL", (the "Company"), established and having its registered office in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 99475, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 26th of February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 433 of the 23rd of April 2004.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Michal WITTMANN, companies' director, residing professionally in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company's name into "IAFS S.A." and subsequent amendment of article 1st of the bylaws.
2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to change the Company's name into "IAFS S.A." and to subsequently amend the 1st article of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "IAFS S.A.", governed by the present articles of association as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AGROETHANOL", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99475, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 23 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en "IAFS S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "IAFS S.A." et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "IAFS S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatacion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT - WITTMANN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2009. Relation GRE / 2009/2697. Reçu soixante quinze euros 75 EUR.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 31 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009101918/103.

(090122473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Fun International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.811.

L'an deux mille neuf, le treize juillet,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FUN INTERNATIONAL HOLDING S.A.", ayant son siège social à L- 2086 Luxembourg, 412 F, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 33.811, constituée suivant acte reçu en date du 17 mai 1990, publié au Mémorial C numéro 416 du 12 novembre 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence Mostade, employée privée, domiciliée professionnellement à L- 2086 Luxembourg, 412 F, Route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Gudrun Vandamme, employée privée, domiciliée professionnellement à L- 2086 Luxembourg, 412 F, Route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariane Vigneron, employée privée, domiciliée professionnellement à L- 2086 Luxembourg, 412 F, Route d'Esch.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la liquidation de la société;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
4. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

MERLIS S. à r.l., R.C.S. Luxembourg numéro B 111320, ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412 F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. MOSTADE, G. VANDAMME, A. VIGNERON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28071. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009101941/66.

(090122077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Marber Bou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.918.

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MARBER BOU S.A.", ayant son siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.918, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Müller en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 400 du 31 mai 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Goerens, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée privée demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 50.000), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Jean-Paul Goerens prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le

conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. GOERENS, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28900. Reçu douze euros (12,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009101938/61.

(090122083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

KFC Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.004,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.701.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of March.

Before US Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch sur Alzette.

There appeared:

Koch Fertilizer Holding GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existing under the laws of Switzerland, with registered office at c/o Dr. Andreas Renggli, Baarerstrasse 8, 6300 Zug, Switzerland, and registered with the Zug Register of Corporations under number CH-170.4.008.804-7,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee privée, with professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette,

by virtue of a proxy established on March 27, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of KFC Holding S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of the undersigned notary of March 20th, 2009, not yet published in the Mémorial C, and whose bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary of March 27th, 2009, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at forty thousand and two United States Dollars (USD 40,002.-) represented by forty thousand and two (40,002) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by two United States Dollars (USD 2.-) to raise it from its present amount of forty thousand and two United States Dollars (USD 40,002.-) to forty thousand and four United States Dollars (USD 40,004.-) by creation and issue of two (2) new shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon Koch Fertilizer Holding GmbH, prenamed, declares to subscribe to the two (2) new shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2.-), together with a total share premium of one thousand and seventy-six United States Dollars and twenty-eight cents (1,076.28), by contribution in kind consisting of one (1) share with a value of one thousand and seventy-eight United States Dollars and twenty-eight cents (1,078.28), representing the entire share capital of Koch Canada

Treasury II ULC, an unlimited liability company existing under the laws of Canada, having its registered office at 350, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, registered with the Registrar of Corporations of Alberta (Canada) under number 2013167941 (hereafter referred to as the "Assets").

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated March 27, 2009 of Koch Fertilizer Holding GmbH, prenamed, certified 'true and correct' by its management;
- a contribution declaration of Koch Fertilizer Holding GmbH, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Assets.

Effective implementation of the contribution

Koch Fertilizer Holding GmbH, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Assets have consequently not been assigned and no legal or natural person other than Koch Fertilizer Holding GmbH, prenamed, is entitled to receive payment of the Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of company's managers

The report of the managers of the Company, dated March 27, 2009, annexed to the present deed, attests that Mr Mark A. Soucie, authorized manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is fixed at forty thousand and four United States Dollars (USD 40,004.-) represented by forty thousand and four (40,004) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed,

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette.

A comparu:

Koch Fertilizer Holding GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois de Suisse, ayant son siège social à c/o Dr. Andreas Renggli, Baarerstrasse 8, 6300 Zug, Suisse, et inscrite auprès du Registre des Sociétés de Zug sous le numéro CH-170.4.008.804-7,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette,

en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de KFC Holding S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 mars 2009 et en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts

ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mars 2009, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de cette Société est fixé à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002,-), représenté par quarante mille et deux (40.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux Dollars Américains (USD 2,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002,-) à quarante mille et quatre Dollars Américains (USD 40.004,-) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Koch Fertilizer Holding GmbH, prénommé, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2,-), ensemble avec une prime d'émission de mille soixante-seize Dollars Américains et vingt-huit cents (USD 1.076,28) par apport en nature consistant en une (1) action pour une valeur totale de mille soixante-dix-huit Dollars Américains et vingt-huit cents (USD 1.078,28), représentant la totalité du capital social de Koch Canada Treasury II ULC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social à 350, 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3N9, Canada, inscrit auprès du Registre des Sociétés de Alberta (Canada) sous le numéro 2013167941 (désignés ci-après comme les "Actifs").

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 27 mars 2009 de Koch Fertilizer Holding GmbH, prénommé, certifié "sincère et véritable" par son management;
- une déclaration d'apport de Koch Fertilizer Holding GmbH, prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions des Actifs.

Réalisation effective de l'apport

Koch Fertilizer Holding GmbH, prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Koch Fertilizer Holding GmbH, prénommé, n'a le droit d'acquérir les Actifs;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 27 mars 2009, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Mark A. Soucie, gérant, autorisé de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante mille et quatre Dollars Américains (USD 40.004,-) représenté par quarante mille et quatre (40.004) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte,

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009101945/150.

(090121769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

K.F. Fiduciaire SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009101263/10.

(090121513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Tetris SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 97.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 13 juillet 2009.

Pour la société TETRIS S.A.

Robert DENNEWALD

Président

Référence de publication: 2009101258/13.

(090121560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.584.

1. Il résulte d'une décision des autorités compétentes de la ville de Muscat, Sultanat d'Oman, que le code postal de la ville de Muscat a été modifié et sera désormais 100 au lieu de 113.

Par conséquent, il convient de lire l'adresse de Mesdames Naima Al-Barwani et Jamila Al-Jabri, gérants A de la Société, comme suit:

State General Reserve Fund

Waljat Street, Wway 9105

P.C. 100, Muscat

Sultanat d'Oman

2. Par ailleurs, il résulte d'une lettre de démission adressée le 10 février 2009 par Madame Rawan Al-Said à l'associé unique et au conseil de gérance de la Société que Madame Rawan Al-Said démissionne de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 12 novembre 2008.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Naima Al-Barwani, gérant A

- Madame Jamila Al-Jabri, gérant A

- Luxembourg International Consulting S.A., gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009100649/27.

(090119844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Bata Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.292.

Veillez noter que le siège social de l'associée International Footwear Investments B.V. est dorénavant à NL-1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), 200, Prins Bernhardplein.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour BATA BRANDS S.à r.l.

Benoit NASR / Pierre CLAUDEL

Référence de publication: 2009100650/13.

(090120016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Glacis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 123.054.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 juillet 2009

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent WEBER de sa fonction d'administrateur à compter de ce jour.

L'assemblée générale nomme en qualité de nouvel administrateur Madame Nicole BIGONI, demeurant 23, rue de la Gare à F-57220 Condé-Northen. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 31/12/2011 qui se tiendra en 2012.

Esch sur Alzette, le 27 juillet 2009.

Jean Luc DOURSON / Nicole BIGONI / Norbert MEISCH

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009100651/16.

(090120148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.240.

EXTRAIT

Il résulte:

- Que Monsieur Pietro Vitale Antonio Modiano, né le 3 novembre 1951 à Milan (Italie) a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la société avec effet immédiat au 16 décembre 2008.

Par ailleurs:

- Monsieur Marco Cerrina Feroni, né le 24 mars 1955 à Rome (Italie) ayant son adresse professionnelle au 6, Piazza della Scala, 20121 Milan a été nommé Administrateur à compter du 30 juin 2009.

Luxembourg le 23 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009100641/18.

(090119700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

European Truck Service Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 59, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 26.009.

—

Extrait du procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2009.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13.3.2009 de la société European Truck Service Corporation S.A. les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale statutaire de 2014:

- Monsieur Alphonse CONRARDY, employé privé, demeurant à L-2380 Luxembourg, 32, rue Charles Quint;
- Monsieur Fernand CONRARDY, administrateur de sociétés, demeurant à L-7432 Gosseldange, 138, route de Mersch;
- Monsieur Jean-Pierre GRAEFFLY, fonctionnaire européen, demeurant à L-5898 Syren, 36, rue Aloyse Ludovissy;

Ne sont pas reconduits les mandats d'administrateurs de:

- Emile FERRO
- Jacqueline KAYSER
- Christian PETERSEN
- Christiane CRELO

2. Est nommé commissaire aux comptes Madame Christiane CRELO, épouse GRAEFFLY, sans état, demeurant à L-5898 Syren, 36, rue Aloyse Ludovissy, pour une durée de 6 ans, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait conforme
s. Claude WASSENICH
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009100640/26.

(090120737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Content Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 132.114.

—

EXTRAIT

L'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 12 janvier 2009, a pris la résolution suivante:

L'Assemblée nomme la société anonyme DELOITTE S.A. domiciliée 560, route de Neudorf L-2220 Luxembourg Commissaire de la société en remplacement de la S.àR.L. KOBU domiciliée 6-12, rue du Fort Wallis L- 2714 Luxembourg. Le mandat de la société anonyme DELOITTE S.A. expirera à l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes de l'année financière se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Philippe CAHEN
Administrateur

Référence de publication: 2009100659/17.

(090120342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

REI, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.316.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REI
M. Bart VERHAEGHE / Mme Lyn VERELST
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009099432/12.

(090118694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

IHL, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 105.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IHL

M. Bart VERHAEGHE / Mme Lyn VERELST

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009099433/12.

(090118693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Sigma Conso Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 140.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIGMA CONSO LUXEMBOURG S.A.

Monsieur Dominique GALLOY / Monsieur Philippe RICHELLE

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2009099434/12.

(090118689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Milton Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 29.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009099464/10.

(090118850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.636.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant de façon extraordinaire le 08 juillet 2009 à 10h00.

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'Assemblée décide de nommer Mr. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam Pays-Bas avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2009.

Pour LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

Amicorp (Luxembourg) S.A.

Julien FRANCOIS

Mandataire

Référence de publication: 2009100730/20.

(090120767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Wisley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.649.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant de façon extraordinaire le 08 juillet 2009 à 10h00.

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'Assemblée décide de nommer Mr. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam Pays-Bas avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2009.

Pour WISLEY S.A.

Amicorp (Luxembourg) S.A.

Julien FRANCOIS

Mandataire

Référence de publication: 2009100729/20.

(090120768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Capale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 57.276.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 21 janvier 2009

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Romain THILLENS, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, né le 10 septembre 1952 à Marrakech (Maroc), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, sont renouvelés avec effet immédiat, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Le mandat de Commissaire de la société anonyme H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour CAPALE S.A.

C. BLONDEAU / N-E NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009100737/22.

(090119950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**BNP Paribas Focused Strategies Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. FFTW Focused Strategies Funds).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.982.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2009, les actionnaires de la société 'BNP Paribas Focused Strategies Funds' ont pris les résolutions suivantes:

- Approbation de la démission du conseil d'administration de la société, et plus précisément O. John Olcay, Robin S. Meister et Patrick Zurstrassen;

- Élection des personnes suivantes, ayant leur adresse professionnelle au 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France, comme administrateurs de la société, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

* Philippe Boulenguiez

- * Nicolas Chaput
- * Samir Cherfaoui
- * Anthony Finan

- Renouvellement du mandat de Ernst & Young en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009100732/24.

(090119826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Asari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.957.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2009 que:

- La société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l, ayant son siège au 54 Avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Mayfair Trust Sarl, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 29/07/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009100726/15.

(090120523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Bellune Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.810.

—
En date du 17 juillet 2009, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Madame Corinne Carraro de son mandat d'administrateur.

A cette même date, l'assemblée a décidé de nommer comme administrateur Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bellune Invest SA

Signature

Référence de publication: 2009100734/15.

(090120064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Schutz et Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 15.157.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 15 juillet 2009 sur l'exercice 2008 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Schütz Aloyse, administrateur, avec adresse à L-3728 Rumelange, 109, Cité Hierzesprong

Schütz-Goedert Claudine, administrateur, avec adresse à L-3728 Rumelange, 109, Cité Hierzesprong

Nardèse Patrice, administrateur, avec adresse à F-54440 Herserange, 27-29, rue St.Pierre

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Schütz Aloyse, administrateur-délégué, avec adresse à L-3728 Rumelange, 109, Cité Hierzesprong II a le pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Fiduplan S.A., RCS B-44.563, avec adresse à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009100728/27.

(090120724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Industrie 2000 S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 33.734.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 08 juillet 2009 sur l'exercice 2008 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Henschen Raymond, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman Henschen-Haas Monique, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman Robaye Bénédicte, administrateur, avec adresse à B-6860 Léglise, 26, rue des Combattants

L'assemblée générale décide renouveler le mandat de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Henschen Raymmond, administrateur-délégué, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman. Il a le pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015 comme suit:

Fiduplan S.A., RCS B-44.563, avec adresse à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009100727/27.

(090120741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Jupiter Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 62.548.

—
Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 24 juin 2009.

Mme Gillian Fay Adams avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet à partir du 8 juin 2009.

M Saleh Mayet avec adresse professionnelle au 44, Main Street, Johannesburg 2001, Afrique du Sud, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet à partir du 8 juin 2009.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009100714/18.

(090120372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

I.B. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 23.566.

En date du 22 juillet 2009, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Madame Corinne Carraro et de Mademoiselle Tanja Weins de leurs mandats d'administrateurs.

A cette même date, l'assemblée a décidé de nommer comme administrateurs Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire et Madame Anabela Fonseca, employée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant, Me Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Les mandats des administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IB Consulting SA

Signature

Référence de publication: 2009100735/18.

(090120053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

ARGUS Sicherheitsdienste GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.875.

AUSZUG

Gemäß einem Beschluss des alleinigen Geschäftsführers der Argus Sicherheitsdienste GmbH wurde beschlossen:

1. den Rücktritt von Herrn Glenn Murray Bastin, geboren am 27. November 1959, in Worthing (Großbritannien), wohnhaft in der Dreikönigsstrasse 53 C, D-60594 Frankfurt am Main, mit Wirkung zum 30. März 2009, von seiner Funktion als Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung Luxemburg (Niederlassungsleiter) anzunehmen;

2. Herrn Ronald Rajko Matek, geboren am 11. Oktober 1969, in Spremberg (Deutschland), wohnhaft in 6, Schloßstrasse, D-63633 Birstein, mit Wirkung zum 30. März 2009, als Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung Luxemburg (Niederlassungsleiter) zu beauftragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RA Christian Jungers.

Référence de publication: 2009100674/18.

(090120780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.221.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Cofra Investments S.à R.L. qui s'est tenue en date du 24 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.

- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4PD, Angleterre.

- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, "Le Dôme".

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2009100692/27.

(090120179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Enel Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 60.086.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 28 avril 2009

Résolutions:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Claudio Machetti, employé privé, résident professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur et président;

Gabriele Frea, employé privé, résident professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur;

Francesco Moglia, employé privé, résident professionnellement à 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Sergio Bertasi, employé privé, résident professionnellement à 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Audit S.à r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Enel Finance International S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009100751/27.

(090120708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Millenium Capital Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.671.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 30 juin 2009 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la Société:

* Monsieur Giuliano Gavinelli, entrepreneur, demeurant au 10, Via Tasso, CH -6900 Lugano, Suisse

* Monsieur Giacomo Gavinelli, profession libérale, demeurant au N 34, Via Ponzella, I - 20025 Legnano, Italie

* Maître Philippe Morales, avocat, avec adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui sera tenue en 2010.

- le mandat du commissaire aux comptes, la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., (anc. Kartheiser Management S.à r.l.) a été renouvelé pour une durée de 1 an.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui sera tenue en 2010.

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 30 juin 2009, que Monsieur Giuliano Gavinelli a été nommé président du conseil d'administration pour la durée de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009100752/27.

(090120691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Saint Tropez Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.787.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société en date du 30 juin 2009, que:

- le mandat des administrateurs Maître Philippe Morales et Monsieur Roland De Cillia, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

- Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, a été nommée aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean-Marie Boden.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui sera tenue en 2014.

- le mandat du commissaire aux comptes, la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., (anc. Kartheiser Management S.à r.l.) a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui sera tenue en 2014.

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 30 juin 2009, que Maître Philippe Morales a été nommée président du conseil d'administration pour la durée de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009100753/27.

(090120672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

G&W Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.014.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G&W INVESTMENT

Christophe BLONDEAU / Adrien COULOMBEL

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009099429/13.

(090118708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.
